

QUEL EST L'AUTEUR

DE

DIRECTORIUM AD PASSAGIUM

FACIENDUM

La note qu'on va lire résume une étude publiée dans la préface du tome II des *Historiens arméniens des croisades*, sur un des documents que contient ce volume, savoir le *Directorium ad passagium faciendum*, projet de croisade adressé en 1332 au roi de France, Philippe VI, par un religieux dominicain auparavant missionnaire dans des contrées lointaines de l'Orient asiatique et de l'Afrique. J'ai montré que cette œuvre célèbre n'avait pas pour auteur un personnage du nom de Brochard, Brocard ou Burcard, en latin *Burcardus*, comme on l'admettait communément, et j'ai essayé d'en restituer la paternité à celui que je crois en être le véritable auteur, Guillaume Adam, archevêque de Sultanieh puis d'Antivari, mort dans cette dernière charge, vers 1338.

L'attribution du *Directorium* au dominicain Brochard, Brocard ou Burcard était acceptée jusqu'ici avec autant de confiance que si l'auteur se fût nommé lui-même. C'est encore sous ce nom de Brochard que, sans aucune hésitation, l'ouvrage a été publié par le regretté L. de Mas Latrie, dans le *Recueil des historiens des croisades*. Je pense donc qu'il ne sera pas inutile de donner à la démonstration contraire la

Revue de l'Orient latin, 12, 1909-77

publicité la plus étendue. Telle est la raison qui me décide à renouveler ici cette démonstration. Je m'abstiendrai toutefois de produire à nouveau les témoignages auxquels j'ai recouru pour établir les faits que j'allègue. Quiconque voudra vérifier ces faits n'aura qu'à se reporter à l'étude plus complète dont il a été parlé ci-dessus. Il y trouvera toutes les références utiles.

S'il n'existait aucun doute quant au nom même de Brochard, les incertitudes et les discussions commençaient lorsqu'il s'agissait de compléter l'état civil de l'écrivain. On essaya naturellement de l'identifier avec d'autres Brochard, Brocard ou Burcard, religieux du même ordre, que l'on savait avoir vécu dans la seconde moitié du XIII^e siècle et la première moitié du XIV^e siècle. Mais — et ceci pourra sembler surprenant — parmi les nombreux érudits qui ont tenté de retracer sa vie ou qui ont étudié son œuvre, nul ne s'avisait de rechercher les autorités dont on pouvait se couvrir pour lui donner le nom de Brochard. Si l'on avait eu cette curiosité on eût tout de suite constaté ceci : rien, absolument rien n'autorise à mettre le *Directorium* sous le nom d'un Brochard, Brocard ou Burcard. Aucune des copies manuscrites que nous en possédons — j'en ai retrouvé huit, dont quelques-unes du XIV^e siècle, donc très rapprochées par leur date de la composition du traité, d'autres de la première moitié du XV^e — aucune de ces copies, dis-je, ne nous fournit un nom d'auteur. Elles nous apprennent seulement que l'œuvre est d'un religieux dominicain, et elles nous laissent entendre que ce religieux séjournait en cour d'Avignon¹. Et ce silence n'a rien qui doive surprendre, attendu que l'ouvrage a certainement paru sous le couvert de l'anonyme.

Je justifie cette affirmation :

Dans l'année qui suivit la publication du *Directorium*, en 1333, un religieux d'Altopasso, Jean de Vignay, le traduisit

1. Voici le titre de l'ouvrage : *Incipit Directorium ad passagium faciendum, editum per quendam fratrem ordinis Predicatorum, scribentem experta et rita pocius quam audita, ad serenissimum principem et dominum dominum Philippum Francie regem illustrem, anno Domini M^o trecentesimo tricesimo secundo*. En voici le début : « De Celsitudinis vestre sancto proposito, domine mi Rex, in Romana curia fano celebri divulgato exultat et jubilat orbis totus... »

en français. Or, l'exemplaire d'après lequel cette traduction fut exécutée ne portait pas davantage de nom d'auteur. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'intitulé mis par le traducteur en tête de son ouvrage.

Mais il y a mieux : le roi de France à qui l'œuvre était dédiée, ne sut pas le nom de celui qui la lui adressait. Il avait soumis ce projet de croisade à l'examen de son Conseil. Et le Conseil — on le voit fort bien par le résumé de sa délibération — n'avait reçu du Roi et ne possédait, d'autre part, aucun renseignement précis touchant le religieux dominicain dont il avait à juger les plans. Il essaya, semble-t-il, de s'en procurer par des voies détournées et recueillit, à ce propos, quelques « on dit ». Il apprit en particulier que ce donneur d'avis était archevêque d'un diocèse sis dans les marches de l'empire de Constantinople. Mais il n'avait pas son nom et ne put le découvrir. Aussi, dans le Résumé dont il vient d'être fait mention, voyons-nous apparaître de nouveau, pour désigner l'auteur du traité, la formule toute impersonnelle qui figure dans nos manuscrits.

De ce qui vient d'être dit, on peut conclure, je crois, en toute sécurité, que le *Directorium* a paru sans nom d'auteur et que le religieux de qui il émane a, de propos délibéré, caché son identité.

Ignorée des contemporains cette identité n'a été révélée ni par les copies qui furent faites de l'œuvre au xiv^e siècle et dans la première moitié du xv^e, ni apparemment par d'autres témoignages. Deux de ces copies font partie de recueils de documents formés par des dignitaires de l'Église romaine en vue des délibérations du concile de Bâle (1431-1441). Il est donc à présumer que l'œuvre de notre anonyme, où sont formulés d'une façon particulièrement énergique et saisissante les griefs des Latins contre les Grecs et leur Église schismatique, fut invoquée ou du moins que l'on songea à l'invoquer devant le concile, dans les débats relatifs à l'union des Églises. Si, à cette époque, on avait connu le nom de l'auteur, on l'eût sans doute indiqué dans le titre des copies que l'on faisait exécuter, afin de ne pas en être réduit à alléguer les dires d'un anonyme.

L'anonymat peut paraître surprenant dans un ouvrage à

dédicace. Il s'expliquera lorsque nous aurons fait connaître la personnalité qu'il dissimule et les circonstances dans lesquelles le traité fut publié.

Mais, avant d'aborder cette partie de notre étude, nous avons à expliquer comment le nom de Brochard s'est introduit au xv^e siècle dans l'histoire littéraire du *Directorium*, puis s'est imposé à la critique moderne comme étant celui de l'auteur de ce traité.

En 1455, cent vingt-trois ans après la publication de notre Projet de croisade, un chanoine de Lille, Jean Mielot, s'occupait de réunir et de traduire pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne, des traités relatifs à la Terre Sainte. Il rencontra, à la suite l'une de l'autre, dans un même volume, qui, soit dit en passant, pourrait bien être le n^o 9176 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, lequel provient de la librairie des ducs de Bourgogne, il rencontra, dis-je, une copie du *Directorium* et une copie de la *Descriptio Terrae Sanctae* du dominicain allemand Burchard de Barby ou du Mont-Sion, œuvre bien connue, dont la rédaction doit se placer entre les années 1275 et 1285. Il fit de ces deux écrits une traduction qu'il inséra en tête de son recueil. La copie du *Directorium* était anonyme, comme toutes les autres, nous en avons un indice certain. Celle de la *Descriptio* était accompagnée d'un nom d'auteur « Burchardus Teutonicus ». Or, par une série de confusions, que nous décelent avec évidence les remaniements successifs de la traduction, dus à Jean Mielot lui-même, et sans autre raison que le rapprochement matériel et fortuit des deux œuvres dans un même recueil, le traducteur fut conduit à croire que le *Directorium* et la *Descriptio* étaient d'un seul et même auteur, ce « Burchardus Teutonicus », dont le nom lui était fourni par le titre ou par l'*explicit* du second de ces traités.

Dans le Prologue placé en tête de sa traduction, Mielot attribua donc résolument le *Directorium* au « frère Brochard l'Allemand ». — L'erreur, je le répète, est manifeste : les deux écrits ne peuvent être de la même plume. Le frère Prêcheur qui, en 1332, composa le *Directorium* est un Français, et le dominicain Burchardus auquel nous devons la *Descriptio* est un Allemand, déjà vieux vers l'année 1280.

Or, tandis que l'original latin du *Directorium* restait inédit, la version française de Mielot était imprimée, dès l'année 1846, sous le nom de Brochard naturellement, et sans que l'éditeur, M. de Reiffenberg, songeât à faire la moindre réserve quant à cette attribution. Voilà pourquoi l'œuvre de notre Anonyme, dont nul jusqu'au milieu du xv^e siècle n'avait désigné l'auteur, circule actuellement sous un nom d'emprunt qu'il est impossible de justifier.

Il était assez facile, comme on le voit, de mettre à néant la malencontreuse invention de Jean Mielot. Mais, ce premier point acquis, restait alors à découvrir le véritable auteur du *Directorium*, ce mystérieux dominicain, si modeste ou si désireux de ne point se faire connaître. Ici les difficultés devenaient grandes, car notre anonyme n'avait eu garde, cela se conçoit, d'introduire dans son livre des informations qui l'eussent trop clairement désigné.

J'ai dit ci-dessus qu'on devait l'identifier avec le dominicain Guillaume Adam, archevêque de Sultanieh, puis d'Antivari, personnage à peu près ignoré hier, mais dont la physionomie, une fois entrevue, ne manquera pas de solliciter la curiosité.

On possédait de ce Guillaume un projet de croisade, le *De modo Sarracenos extirpandi*, écrit en 1317, et qu'il avait dédié au cardinal Raimond de Farges, un des dignitaires les plus en vue de la cour d'Avignon. J'ai pu reconstituer une assez longue période de sa carrière à l'aide surtout de documents conservés dans les Archives du Vatican et de quelques détails autobiographiques épars dans son *De modo Sarracenos extirpandi*. Or, tout ce que nous savons de l'auteur anonyme du *Directorium* concorde point par point avec ce que nous savons aujourd'hui de Guillaume Adam. Vers l'année 1307, notre Anonyme est à Constantinople et c'est là qu'à la même époque nous trouvons Guillaume Adam. En 1313-1314, il séjourne en Perse : dans ces mêmes années c'est en Perse également que nous rencontrons Guillaume Adam. En 1318, il est envoyé par Jean XXII dans la Petite Arménie en compagnie d'un religieux de son ordre Raimond Étienne, plus tard archevêque d'Éphèse, pour négocier l'union de l'église arménienne avec la romaine et pour instituer des écoles en vue de l'étude du latin. Or, il est infiniment probable, sinon

certain, que Guillaume Adam accompagna Raimond Étienne dans cette mission. En 1332, notre Anonyme est à la cour d'Avignon, occupé de la composition de son *Directorium*, et c'est à Avignon qu'en cette même année réside Guillaume. Comme Guillaume, et à la même époque que Guillaume, l'Anonyme a visité les provinces de l'Empire grec; il a parcouru les îles de l'Archipel, et les Indes majeure et mineure, l'Océan indien et l'Éthiopie, et, détail plus significatif, il a, comme Guillaume, fait un long séjour dans l'île de Socotara. Comme Guillaume encore, il est en relations étroites avec les Zaccaria, seigneurs de Chio. Enfin, il a certainement habité la Vieille Serbie et notamment la province ecclésiastique dont Antivari était la métropole; il possède sur cette province, sur les évêchés qui en dépendent, sur le clergé qui la dessert, des renseignements d'un caractère si spécial et d'une précision telles qu'en les lisant on acquerra la conviction qu'il appartenait lui-même à ce clergé. J'ai rappelé il y a un instant, que le conseil du Roi, chargé en 1332 d'examiner son *Directorium* avait appris qu'il était archevêque d'un siège situé dans les marches de l'empire de Constantinople. N'est-on point fondé maintenant à identifier ce siège avec celui d'Antivari auquel s'applique on ne peut mieux l'expression géographique que nous lisons dans la délibération du Conseil. Or, en 1332, le siège d'Antivari était occupé par Guillaume Adam, qui en fut pourvu de 1324 à 1338.

S'il était besoin de fortifier cette démonstration, par des indices d'un autre ordre, la composition littéraire du *Directorium* anonyme avec le *De modo Sarracenos extirpandi*, œuvre certaine de Guillaume, nous en fournirait de significatifs. Les deux écrits se tiennent de près par le style, par les idées qu'ils expriment, par les tendances politiques et religieuses qu'ils révèlent, par l'emploi constant, abusif même, des formules et divisions arithmétiques dans l'énoncé des arguments. L'auteur du *Directorium* et celui du *De modo Sarracenos extirpandi* ont parcouru, comme je l'ai dit, une grande partie du monde connu de leur temps. Or, dans l'infinie diversité des spectacles auxquels ils ont assisté, les mêmes faits, souvent insignifiants, ont frappé leur imagination et sont restés gravés dans leur mémoire. De leur voyage en

Perse, ils ont retenu ceci : les marchés persans regorgent d'esclaves grecs ; on en compte par centaines de mille. Et de cette circonstance ils tirent la même conclusion, à savoir que l'empire de Constantinople, vaincu par tous ses voisins, sera la proie facile des Latins. En pays sarrasin, ils ont, l'un comme l'autre, recueilli une prophétie annonçant l'anéantissement prochain des Infidèles par les Occidentaux, et ils parlent à ce propos des terreurs qui saisirent le monde musulman à l'annonce du passage général ordonné par Clément V. — Quand ils rappellent les innombrables perfidies dont les Byzantins ont usé de tout temps envers les croisés, ce sont les deux mêmes exemples qu'ils allèguent : les Grecs ont en certaine occasion essayé de détruire les vaisseaux destinés aux pèlerins et ils ont mélangé de la chaux à la farine qu'ils leur vendaient. Et, si l'on compare encore ce que disent nos deux *Projets de croisade* des voies à suivre pour faire converger sur Constantinople les contingents des croisés, des ressources que l'empire grec, une fois occupé, pourra fournir à la croisade, de la nécessité de supprimer, après la conquête, les moines basilien, dits caloyers, de la haine de l'empereur grec contre les Frères prêcheurs et les mineurs, du changement de religion imposé par les souverains de Byzance aux femmes latines qu'ils ont épousées, de la transformation survenue dans l'antique douceur des Grecs, changée en amertume depuis qu'ils se sont séparés de l'Église catholique, de l'utilité pour les Latins de s'assurer du concours des Zaccaria, seigneurs de Chio, on se convaincra que ces idées et ces considérations, parfois exprimées dans les deux œuvres en termes identiques, ont été produites par le même cerveau et que la même main les a mises en écrit.

Il serait intéressant de savoir au juste pourquoi Guillaume, en adressant son *Directorium* au roi de France, a pris si grand soin de ne pas se faire connaître. Parmi les raisons diverses qui purent l'y déterminer, j'en indiquerai une seule, parce qu'elle est à mon sens la plus vraisemblable et qu'elle suffit à justifier la réserve dont il a fait preuve.

En 1332, à l'époque où Guillaume composait le *Directorium*, Jean XXII préparait un passage général dont il espérait faire prendre la direction au roi Philippe VI. Natu-

rellement, le pape disait et publiait que ce passage était destiné au recouvrement des Lieux saints de la Palestine : dans ses lettres au roi de France, il n'était question que de cela. En réalité, ce qu'il avait en vue c'était une expédition contre l'Empire grec. Ne pouvant conseiller ouvertement l'entreprise, il la faisait conseiller par des porte-paroles dans des libelles qu'il inspirait. Le *Directorium* écrit en cour d'Avignon est un de ces libelles. Ce que l'auteur recommande avant tout, c'est la conquête de Constantinople et la suppression de l'église schismatique. Il déclare hardiment que, si même la croisade n'avait pas d'autre résultat que d'installer les Latins à Constantinople, on ne devrait pas hésiter à l'entreprendre. De la Palestine, il ne lui chaut guère. Un semblable livre publié sous son nom eût été la divulgation des secrètes visées du pape et la négation de tout ce que le pontife écrivait au roi de France, Guillaume étant au su de de tous l'agent docile et dévoué de la politique orientale de Jean XXII. On conçoit donc que certaines précautions aient été prises pour que l'auteur n'en fût pas découvert.

Et si Jean XXII se flatta de donner ainsi le change au roi de France, il ne faudrait pas pour cela le taxer d'excessive simplicité. La diplomatie des hommes du moyen âge trouvait parfaitement son compte à des artifices de cette force.

Ch. K.